



L'Avenir

Date: 21-11-2024

Page: 7

Periodicity: Daily

Journalist: Alain Wolwertz



publications: 6 : L'Avenir - L'Avenir Le Courrier - L'Avenir Le Courrier de l'Escaut - L'Avenir Le Jour Verviers - L'Avenir Entre Sambre et Meuse - L'Avenir Luxembourg

Une charte pour une chasse respectueuse

ALAIN WOLWERTZ

ENVIRONNEMENT

Sécurité et savoir-vivre sont les maîtres-mots d'une charte dans laquelle les chasseurs s'engagent à mieux partager la forêt.

Fédération des chasseurs au grand gibier, Fédération Wallonne des chasseurs à l'arc, Association Belge pour l'Utilisation des Chiens de Sang, Association des Fauconniers belges, Royal Saint-Hubert Club,... : l'ensemble des fédérations de chasse de Belgique a récemment promulgué une « Charte belge pour une chasse respectueuse ».

Disons-le tout de go : ce n'est pas ce qui réconciliera les irréductibles anti-chasse avec la pratique.

Pour les autres, ceux qui pestent à l'entrée d'un bois en découvrant qu'on y chasse alors que l'information ad hoc n'a pas été donnée, ceux qui se font en-

gueuler par un chasseur parce qu'ils « dérangent » le gibier en se promenant dans un bois avant une chasse, ceux qui voient des cortèges de 4x4 empiéter sur une route de campagne étroite..., ceux-là salueront l'initiative.

Le cœur de cette « Charte belge pour une chasse respectueuse » vise en effet à « faciliter la cohabitation entre les activités de chasse et les aspirations des riverains ». L'idée de son élaboration est née dans la foulée de la période covid, indique Benoît Petit, le président du Royal Saint-Hubert Club. Le besoin de s'octroyer une bulle d'oxygène a attiré de plus en plus de monde en forêt, où des pratiques sportives comme le trail ou le VTT en drainaient déjà pas mal.

Sécurité et savoir-vivre

La liste des recommandations que les diverses associations de chasseurs s'engagent à faire respecter par leurs membres est longue. On donnera en exemple l'interdiction d'encombrer

une voirie ou une zone publique avec des véhicules ou un regroupement de chasseurs ; l'adoption d'une attitude courtoise envers les non-chasseurs, y compris à ceux qui auraient enfreint une interdiction de circuler ; ne pas laisser d'animaux morts ni de viscères non enterrés dans la nature ; etc.

Des règles de savoir-vivre (avec les autres usagers de la forêt) qui s'accompagnent d'un important volet sécurité qui doit être « la priorité en tout temps », dit la charte. En font partie l'attention portée au bon angle de tir, l'aménagement du territoire de chasse pour optimiser la sécurité du tir, ne chasser « qu'en pleine possession de tous ses moyens », éviter de tirer vers une route ou encore informer clairement des dates et lieux de chasse. « L'idée est vraiment d'insister sur la cohabitation avec les autres usagers de la forêt pour que cela se passe de la manière la plus harmonieuse

possible », dit Benoît Petit. La mise en ligne de plateformes comme chasseonweb ou partageons la forêt, qui informent sur les dates et lieux de chasse, ont d'ailleurs déjà permis d'apaiser certaines tensions entre chasseurs et autres usagers, note-t-il. Et si une bonne part de ces recommandations relèvent déjà de prescrits légaux, ce n'est pas toujours inutile de le marteler chez certains.

Au-delà des relations avec le public, la « Charte belge pour une chasse respectueuse » contient aussi une série de recommandations à respecter envers les autres chasseurs et les maîtres-chiens ainsi qu'envers l'environnement et la faune sauvage. Une bonne part de ces recommandations sont d'ailleurs directement inspirées d'un accord conclu en début d'année sur base d'un avis rendu par le Conseil Wallon du Bien-Être des Animaux (voir ci-dessous).



La charte vise à améliorer les relations entre chasseurs et public, mais aussi entre chasseurs et traqueurs.